

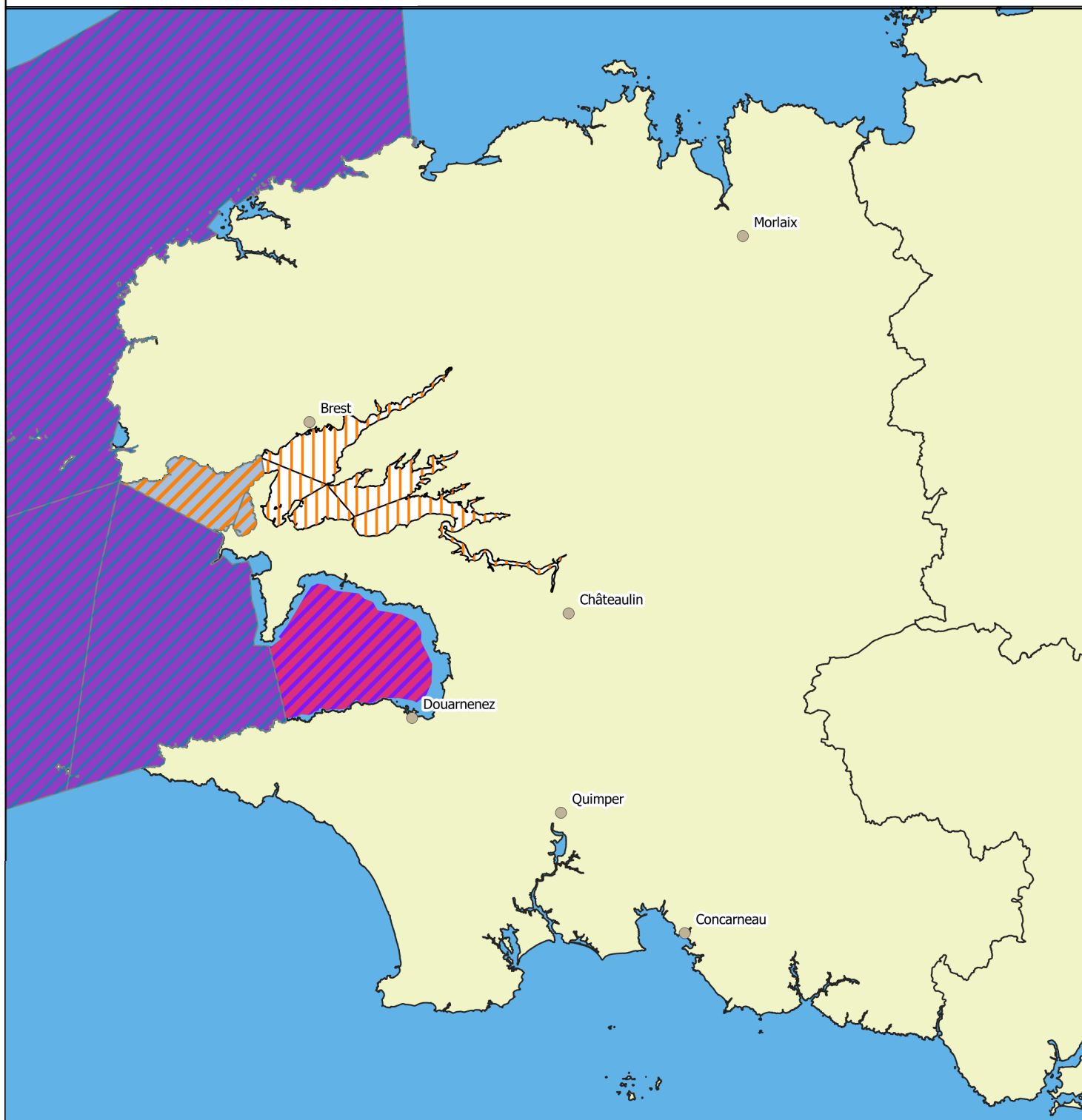


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Interdiction temporaire de pêche, ramassage, expédition et commercialisation de coquillages

Cette carte est susceptible d'évoluer chaque semaine. La carte en vigueur est disponible à l'adresse suivante : www.finistere.gouv.fr
Plus d'informations sur la pêche à pied de loisirs sur le site : www.pecheapied-responsable.fr



Situation au 24 avril 2025

Contaminations phytoplanctoniques

Toxines amnésiantes : fermeture pour les pectinidés (coquilles Saint Jacques, pétoncles)

Toxines amnésiantes : fermeture tout coquillage

Toxines amnésiantes : fermeture tout coquillage sauf amandes spicules praires et vernis

Toxines amnésiantes : fermeture tout coquillage sauf huîtres, moules et palourdes

Contaminations chimiques

Pêche et récolte des moules interdite (plomb)



0 15 30 km